

SYNDICAT DES MOBILITÉS DE TOURAINE

COMITÉ SYNDICAL DU 04 JUILLET 2024

Convocations adressées le : mercredi 26 juin 2024

Nombre de délégués titulaires présents : 8

Nombre de délégués suppléants à voix délibérative présents : 0

Nombre de pouvoirs attribués : 0

Nombre de délégués votants (dont pouvoirs) : 0

Nombre de titulaires en exercice : 14

Titulaires présents :

Alain BENARD ; Christophe BOULANGER ; Emmanuel DENIS ; Armelle GALLOT-LAVALEE ; Christian GATARD ; Michel GILLOT ; Franck MAZET ; Brigitte PINEAU

Suppléants à voix délibérative :

néant

Suppléants sans voix délibérative :

Nathalie SAVATON

Titulaires ayant reçu un pouvoir par un autre titulaire :

Néant

Absents excusés:

Frédéric AUGIS ; Christine BLET ; Christian BONNARD ; Corinne CHAILLEUX ; Emmanuel FRANCOIS ; Aude GOBLET ; Stéphane HOUQUES ; Patrick LEFRANCOIS ; Sébastien MARAIS ; Michel PADONOU ; Laurent RAYMOND ;

Secrétaire de séance :

Franck MAZET

C 24/07/02 – TRAMWAY – LA RICHE — ACQUISITION D'OPPORTUNITE 136 BIS
RUE DE LA MAIRIE A LA RICHE

Monsieur Emmanuel DENIS Président, présente le rapport suivant :

Monsieur Didier TELLERAIN et Madame Alice PETIT sont propriétaires de la parcelle cadastrée AP 551, d'une surface de 130m², située au 136bis rue de la Mairie à la Riche.

Sur cette parcelle figure une grange d'une surface de 70m², à usage de local de stockage, mitoyenne des deux côtés. L'ensemble du bien est en état moyen et n'est pas raccordé aux réseaux d'eau, d'électricité et d'assainissement.

Le pôle d'évaluation domaniale a estimé le bien, dans un avis en date du 24 janvier 2024, à 69 000 € .

Cette proposition a été transmise aux propriétaires par courrier du 15 mars 2024, lesquels ont adressé une contre-proposition le 08 avril 2024 à hauteur de 70 000 €.

Il vous est proposé d'accepter la contre proposition des propriétaires et de confier la rédaction du futur acte de vente au notaire des vendeurs, l'étude notariale SAS HASLE CHEVRON SEPCHAT de Saint Cyr sur Loire, assisté de Maître TRIQUET, notaire à la Riche.

Il est précisé que les frais relatifs à cette acquisition seront pris en charge par le Syndicat des Mobilités de Touraine.

En conséquence, il est proposé au Comité Syndical d'adopter la délibération suivante :

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.5711-1,

Vu l'arrêté préfectoral n°181-232 en date du 27 novembre 2018 portant création du Syndicat des Mobilités de Touraine,

Vu l'avis domanial en date du 24 janvier 2024,

- **APPROUVE** l'acquisition auprès de Monsieur TELLERAIN et Madame PETIT du bien sis à La Riche, 136bis rue de la Mairie, cadastré section AP numéro 551 au prix de soixante dix mille euros (70 000 €).
- **DIT QUE** les frais relatifs à cette acquisition seront pris en charge par le Syndicat des Mobilités de Touraine.
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces afférentes à la présente délibération, ainsi que tout acte authentique à intervenir dont la rédaction sera confiée à l'étude SAS HASLE

CHEVRON SEPCHAT, notaires à Saint Cyr sur Loire, assisté de Maître TRIQUET, notaire à la Riche.

Le Comité syndical adopte à l'unanimité.

Pour extrait conforme et certification du caractère exécutoire,

<p>Le secrétaire de séance,</p>  <p>Franck MAZET</p> 	<p>Pour le Président et par délégation,</p> <p>La Directrice,</p>  <p>Soazic LE GUEN</p> 
--	--